

## Biens classés et zones de protection

Etablissement d'une zone de protection supplémentaire, en vue de préserver les abords du site minier et du village ouvrier du Bois-du-Luc, dont certains bâtiments ont été classés comme ensemble architectural par arrêté ministériel du 20 juin 1996, dont la nouvelle maison du directeur, la maison de l'ingénieur et ses alentours, les maisons des employés, l'hôtel et leurs alentours, la pharmacie et les maisons de la Fosse du Bois ont été classés comme ensemble architectural et dont le terruil Saint-Emmanuel et le terril Saint-Patrice ont été classés comme site, avec établissement d'une zone de protection, par arrêté ministériel du 22 août 2011.

**CLASSÉ**  
Patrimoine mondial - Est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial le site minier majeur du Bois-du-Luc (2012).

### Identification

Code interne : 55022-CLT-0027-01

Code DGO4 : LA LOUVIERE/5ter

### Localisation

LA LOUVIERE

Ancienne(s) commune(s) : Houdeng-Aimeries, Trivières

### Cartographie

Cartographie globale :



### Décision

Date d'arrêté : 29/08/2011 (classement)

Date de publication : 12/06/2012

## Type(s) de classement

- Zone de protection

## Liens utiles

Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

## Dossier(s) Lié(s)

[55022-  
CLT-0005-01](#)

[55022-  
CLT-0026-01](#)

## Document(s)



[Arrêté - 106.32 Ko](#)

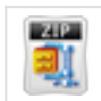


[Publication au Moniteur belge - 29.98 Ko](#)



[Plan - 73.42 Ko](#)

[Tous les documents au format ZIP](#)



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.